PRIX CULTURE

CAPITALE-NATIONALE et CHAUDIÈRE-APPALACHES

RELÈVE PROFESSIONNELLE

APPEL DE CANDIDATURES 2022 JUSQU'AU 31 AOÛT 2022

LES PRIX DE CULTURE CAPITALE-NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Parce que la mission de Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (CCNCA) en est une de développement territorial et de promotion des arts et de la culture, nous lançons notre appel de candidatures en prévision de notre remise de prix annuelle.

Parce que nous croyons que les arts et la culture sont de puissants outils de développement territorial, social et économique, cette affirmation passe notamment par des actions de représentation et de mise en valeur dans le discours public et politique.

Ces prix sont donc à l'image des efforts que nous déployons continuellement pour stimuler l'élargissement des publics, assurer le rayonnement des œuvres et permettre aux acteur.rice.s du milieu culturel de faire connaître leurs productions.

Déposez votre candidature pour l'un de nos prix d'ici le 31 août 2022.

Nos prix pour la région de la Capitale-Nationale

- Relève professionnelle *Nouveauté 2022*
- Acteur culturel territorial ou Actrice culturelle territoriale

Nos prix pour la région de Chaudière-Appalaches

- Relève professionnelle Nouveauté 2022
- Acteur culturel territorial ou Actrice culturelle territoriale



APPEL DE CANDIDATURES CAPITALE-NATIONALE

Ce prix Relève professionnelle vise à reconnaître un.e artiste, un.e auteur.rice, un.e artisan.e ou un.e travailleur.euse autonome du milieu culturel issu.e de la relève professionnelle de la région de la Capitale-Nationale qui se démarque par le dynamisme de son parcours ainsi que par la qualité de ses réalisations et qui souhaite continuer à se développer sur les territoires desservis par CCNCA.

Ce prix est assorti d'une bourse de 7 500 \$, d'un trophée unique créé par un.e artiste de nos régions, d'une large couverture médiatique régionale avant et après la cérémonie de remise des Prix d'excellence, ainsi que de la mise en valeur de vos réalisations auprès des communautés culturelles, artistiques et du grand public.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Vous pouvez soumettre votre propre candidature si vous répondez aux critères suivants :

- Être résident.e de la région de la Capitale-Nationale ;
- Être de la relève professionnelle, c'est à dire que :
 - Vous créez des œuvres ou pratiquez un art à votre propre compte ou offrez vos services, moyennant rémunération, à titre de créateur.rice, d'interprète ou de travailleur.euse culturel.le;
 - Vous avez produit ou pris part à au moins une activité artistique ou culturelle a posteriori et hors du cadre d'une formation scolaire et / ou professionnelle;
 - Vous avez une reconnaissance de la part de vos pairs ;
 - Vous produisez, diffusez ou interprétez publiquement votre travail dans des lieux et / ou un contexte reconnu(s) par les pairs.
- Les artistes issu.e.s des secteurs des arts numériques, arts multidisciplinaires, arts visuels, métiers d'arts, conte, musique, chanson, danse, théâtre, cirque, patrimoine, muséologie et architecture, en plus des critères d'admissibilité généraux, doivent :
 - o compter un maximum de 5 années de pratique professionnelle. Le nombre d'année de pratique se calcule à partir de la première activité professionnelle hors d'un cadre scolaire :

- Les auteur.rice.s, en plus des critères d'admissibilité généraux doivent :
 - avoir publié un maximum de 2 livres chez un éditeur membre de l'ANEL OU un maximum de 5 textes dans des revues recensées par la SODEP ou 2 performances dans un contexte professionnel;
- Les travailleur.euse.s culturel.le.s doivent :
 - compter un maximum de 5 années de pratique professionnelle. Le nombre d'année de pratique se calcule à partir de la première activité professionnelle hors d'un cadre scolaire;
- Les employé.e.s et les membres du conseil d'administration de CCNCA ainsi que les collectifs d'artistes ne sont pas admissibles à ce prix.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Qualités de la démarche artistique et / ou culturelle des réalisations 50%
- Implication, impacts et rayonnement 30%
- Qualité et clarté des éléments présentés au dossier 20%

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

En plus du formulaire de mise en candidature dûment rempli, les éléments suivants sont requis pour compléter le dossier de candidature :

- CV artistique, à jour, d'un maximum de 3 pages ;
- Document (PDF) présentant les points suivants (1 000 mots maximum) :
 - Courte biographie (250 mots maximum);
 - Démarche artistique et / ou culturelle ;
 - Réalisation(s) récente(s) démontrant la recherche d'excellence et la reconnaissance de vos pairs et votre implication dans le milieu;
- Matériel d'appui joint en annexe (facultatif, 10 maximum, au choix) :
 - Lettre d'appui, dossier de presse, photographies d'œuvres, matériel audiovisuel (10 minutes d'écoute totale), extraits de textes littéraires ou tout autre matériel jugé pertinent.

APPEL DE CANDIDATURES CHAUDIÈRE-APPALACHES

Ce prix Relève professionnelle vise à reconnaître un.e artiste, un.e auteur.rice, un.e artisan.e ou un.e travailleur.euse autonome du milieu culturel issu.e de la relève professionnelle de la région de Chaudière-Appalaches qui se démarque par le dynamisme de son parcours ainsi que par la qualité de ses réalisations et qui souhaite continuer à se développer sur les territoires desservis par CCNCA.

Ce prix est assorti d'une bourse de 7 500 \$, d'un trophée unique créé par un.e artiste de nos régions, d'une large couverture médiatique régionale avant et après la cérémonie de remise des Prix d'excellence, ainsi que de la mise en valeur de vos réalisations auprès des communautés culturelles, artistiques et du grand public.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Vous pouvez soumettre votre propre candidature si vous répondez aux critères suivants :

- Être résident.e de la région de Chaudière-Appalaches ;
- Être de la relève professionnelle, c'est à dire que :
 - Vous créez des œuvres ou pratiquez un art à votre propre compte ou offrez vos services, moyennant rémunération, à titre de créateur.rice, d'interprète ou de travailleur.euse culturel.le;
 - Vous avez produit ou pris part à au moins une activité artistique ou culturelle a posteriori et hors du cadre d'une formation scolaire et / ou professionnelle;
 - Vous avez une reconnaissance de la part de vos pairs ;
 - Vous produisez, diffusez ou interprétez publiquement votre travail dans des lieux et / ou un contexte reconnu(s) par les pairs.
- Les artistes issu.e.s des secteurs des arts numériques, arts multidisciplinaires, arts visuels, métiers d'arts, conte, musique, chanson, danse, théâtre, cirque, patrimoine, muséologie et architecture, en plus des critères d'admissibilité généraux, doivent :
 - o compter un maximum de 5 années de pratique professionnelle. Le nombre d'année de pratique se calcule à partir de la première activité professionnelle hors d'un cadre scolaire ;

- Les auteur.rice.s, en plus des critères d'admissibilité généraux doivent :
 - avoir publié un maximum de 2 livres chez un éditeur membre de l'ANEL OU un maximum de 5 textes dans des revues recensées par la SODEP ou 2 performances dans un contexte professionnel;
- Les travailleur.euse.s culturel.le.s doivent :
 - compter un maximum de 5 années de pratique professionnelle. Le nombre d'année de pratique se calcule à partir de la première activité professionnelle hors d'un cadre scolaire;
- Les employé.e.s et les membres du conseil d'administration de CCNCA ainsi que les collectifs d'artistes ne sont pas admissibles à ce prix.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Qualités de la démarche artistique et / ou culturelle des réalisations 50%
- Implication, impacts et rayonnement 30%
- Qualité et clarté des éléments présentés au dossier 20%

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

En plus du formulaire de mise en candidature dûment rempli, les éléments suivants sont requis pour compléter le dossier de candidature :

- CV artistique, à jour, d'un maximum de 3 pages ;
- Document (PDF) présentant les points suivants (1 000 mots maximum) :
 - Courte biographie (250 mots maximum);
 - Démarche artistique et / ou culturelle ;
 - Réalisation(s) récente(s) démontrant la recherche d'excellence et la reconnaissance de vos pairs et votre implication dans le milieu;
- Matériel d'appui joint en annexe (facultatif, 10 maximum, au choix) :
 - Lettre d'appui, dossier de presse, photographies d'œuvres, matériel audiovisuel (10 minutes d'écoute totale), extraits de textes littéraires ou tout autre matériel jugé pertinent.

DÉPÔT DE CANDIDATURE POUR CES PRIX

Vous devez faire parvenir vos documents à Emmanuelle Belleau, conseillère en communication, à emmanuelle.belleau@culture-quebec.qc.ca, comme suit :

- L'objet de l'envoi doit être : CANDIDATURE PRIX CCNCA | Votre nom ;
- Tous les documents doivent être identifiés clairement de cette manière :
 Prix_votrenom_detailsdudoc. Vous pouvez les joindre directement au courriel ou
 utiliser les différentes plateformes numériques de partage (Wetransfer,
 Dropbox, Google Drive). Dans ce cas, intitulez le dossier : CANDIDATURE PRIX
 CCNCA | Votre nom ;
- L'envoi courriel est définitif et il ne sera pas possible d'apporter des corrections ou de changer des documents après l'envoi.

Les candidatures sont acceptées jusqu'au 31 août 2022, 23h59. Les dossiers de candidatures incomplets ou reçus après la date limite d'inscription seront refusés.

Une première lecture des dossiers soumis sera réalisée afin de vérifier leur admissibilité. Toutes les candidatures conformes seront acheminées au jury, composé d'artistes et d'intervenant.e.s culturel.le.s professionnel.le.s indépendant.e.s de CCNCA. La tenue du jury s'effectuera en septembre 2021.

REMISE DES PRIX

Les prix de CCNCA seront remis aux récipiendaires au cours du mois de novembre, lors de la cérémonie des Prix d'excellence des arts et de la culture. Des annonces seront faites sur la façon dont la remise de prix se déroulera, notamment au regard de la COVID-19. Restez à l'affût des actualités de CCNCA en consultant notre site Web (culture-quebec.qc.ca) ou notre page Facebook (@culturecnca).

POUR INFORMATION

Pour obtenir de l'information complémentaire ou de l'aide pour la préparation du dossier, veuillez contacter Emmanuelle Belleau, conseillère en communication chez Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, par courriel au <u>emmanuelle.belleau@culture-quebec.qc.ca</u>, ou par téléphone au 418-523-1333, poste 231.



